

**AVENANT n° 5**  
**A LA DECISION TARIFAIRES – UMS38**  
**N° T22/03 - DR Est**

Le Président Directeur-Général de l’Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu la décision du Président Directeur-Général du 19/03/2009 modifiant la délégation de pouvoir donnée accordée aux délégués régionaux,

Vu la décision DAJ2019-190 du 15 janvier 2019 nommant M. Éric SIMON délégué régional, ordonnateur secondaire pour la délégation régionale Est

**Décide**

**Article 1 :**

Les tarifs des prestations pratiquées par l’UMS38 sont définis selon des modalités et un barème détaillé en annexe de la présente décision.

**Article 2**

Les tarifs détaillés en annexe concernent :

- **l’utilisation de stations de travail à champ large (microscopes + stéréomicroscopes) :**  
un Zeiss Apotome, deux Leica DM IRE2, un Leica DM 750, un microscope Olympus IX73, un stéréomicroscope Leica M651 et un stéréomicroscope Zeiss Discovery V20
- **l’utilisation de microscopes confocaux :**  
un microscope confocal multi-photon Leica SP5 MP, un microscope confocal Zeiss LSM 800 muni d'un détecteur de résolution améliorée Airyscan et un microscope confocal rapide spinning-disk
- **le traitement et l’analyse d’images :**  
une station de traitement et d’analyse d’images avec des logiciels gratuits (ImageJ, Fiji, ICY,...) et le logiciel payant Imaris de Bitplane
- **l’utilisation du scanner à lames :**  
un scanner capable de scanner automatiquement 156 lames en lumière transmise et fluorescence.

**Ces tarifs pourront être utilisés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

**Article 3**

Toute modification de la présente décision ou de son annexe devra faire l’objet d’un avenant.

Fait à Strasbourg le 23 avril 2024

Pour le Président Directeur-Général  
Le Délégué Régional  
**Éric SIMON**

## ANNEXE DECISION TARIFAIRES

Cette annexe définit d'une part les modalités de fixation des tarifs, le régime fiscal des modalités de facturation

### **1. Modalités de calcul des tarifs**

Ces tarifs s'appliquent aux clients internes et/ou externes à l'Inserm et sont indiqués en prix HT.

L'assiette de facturation s'appuie sur les éléments suivants :

 **Tarif 1 - Utilisation de stations de travail à champ large (microscopes + stérémomicroscopes) - tarif par heure -**

*L'heure d'acquisition peut être utilisée pour réaliser une formation d'un utilisateur par un personnel de la plateforme d'imagerie du CRBS, ou pour l'utilisation de ces systèmes avec ou sans assistance. L'utilisation de tous les périphériques ainsi que de tous les modes de fonctionnement de ces systèmes est comprise dans le tarif proposé.*

- |   |            |
|---|------------|
| ➤ Tarification Equipes de site / Inserm                   | 9.95 € HT  |
| ➤ Tarification Académiques - hors Inserm - Satt Connectus | 14.63 € HT |
| ➤ Tarification Privés                                     | 37.72 € HT |

 **Tarif 2 - Utilisation de microscopes confocaux - tarif par heure -**

*L'heure d'acquisition peut être utilisée pour réaliser une formation d'un utilisateur par un personnel de la plateforme d'imagerie du CRBS, ou pour l'utilisation de ces systèmes avec ou sans assistance. L'utilisation de tous les périphériques ainsi que de tous les modes de fonctionnement de ces systèmes est comprise dans le tarif proposé.*

- |   |            |
|---|------------|
| ➤ Tarification Equipes de site / Inserm                   | 37.99 € HT |
| ➤ Tarification Académiques - hors Inserm - Satt Connectus | 45.55 € HT |
| ➤ Tarification Privés                                     | 60.88 € HT |

 **Tarif 3 – Accès à la station de traitement et d'analyse d'images - tarif par heure -**

*L'heure peut être utilisée pour une formation initiale à l'utilisation des logiciels ainsi que pour leur utilisation avec ou sans assistance.*

- |  |            |
|--|------------|
| ➤ Tarification Equipes de site / Inserm                  | 8.75 € HT  |
| ➤ Tarification Académiques - hors Inserm- Satt Connectus | 11.31 € HT |
| ➤ Tarification Privés                                    | 20.57 € HT |

 **Tarif 4 – Utilisation du scanner à lames - tarif par heure -**

*L'heure d'acquisition peut être utilisée pour réaliser une formation d'un utilisateur par un personnel de la plateforme d'imagerie du CRBS, ou pour l'utilisation de ces systèmes avec ou sans assistance. L'utilisation de tous les périphériques ainsi que de tous les modes de fonctionnement de ces systèmes est comprise dans le tarif proposé.*

- |  |            |
|--|------------|
| ➤ Tarification Equipes de site / Inserm                  | 20.15 € HT |
| ➤ Tarification Académiques - hors Inserm- Satt Connectus | 25.03 € HT |
| ➤ Tarification Privés                                    | 39.34 € HT |

## **2. Régime fiscal**

Les prestations réalisées par l'UMS38 sont soumises à la TVA. Le taux de TVA applicable est celui en vigueur au moment de la prestation.

## **3. Modalités de facturation**

Les clients souhaitant faire appel aux services de l'imagerie devront transmettre un bon de commande sur la base du devis correspondant aux prestations souhaitées.

Après réalisation de la prestation, le bon de commande du client sera transmis, par l'unité, au Service financier et comptable, mentionnant la date du service fait.